



## Avocat demandant à son client de déposer trois dossiers A.J.

-----  
Par Melville

Bonjour,

Je vais tenter d'aller à l'essentiel :

J'ai assigné mon bailleur en justice pour sinistres répétés dans son logement que j'occupe, j'ai gagné mon procès.

Celui-ci décide ensuite de prendre un avocat, fait appel de la décision (alors que mon avocat me souligne que le jugement rendu est définitif) et m'envoie TROIS ACTES D'ASSIGNATIONS par voie d'huissier.

Je transmets les actes à mon avocat qui me demande de redéposer TROIS DOSSIERS d'AIDE JURIDICTIONNELLE pour continuer à défendre mon affaire.

Est-ce légal ?

Peut-il me demander de déposer plusieurs dossiers A.J. pour une même affaire ?

Merci pour vos réponses.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

S'il y a 3 assignations, il y a 3 affaires.

Ecoutez votre avocat.

-----  
Par Melville

Donc TROIS dossiers Aide Juridictionnelle à déposer ... ? Comme vous ne répondez qu'à moitié à ma question.

-----  
Par Melville

Vous êtes juriste ou vous répondez sans réellement savoir ? Je tombe parfois sur de drôles de numéros sur les forums ...

-----  
Par yapasdequoi

??? Alors pourquoi poser une question ?

Si votre avocat vous dit de déposer 3 dossiers, faites le.

Vous voudriez que des "rigolos" vous disent le contraire ?

-----  
Par vivi2501

bonjour

Vous pouvez vous renseigner près du service aide juridictionnelle du tribunal judiciaire le plus proche de votre domicile

-----  
Par Melville

Yapasdequoi : Encore une fois vous ne répondez pas à ma question, quant à vos "conseils" ...

Je demandais si c'était légal de déposer TROIS dossiers A.J. pour une unique et seule affaire ... Que faites-vous sur ce

forum, sincèrement ? Si vous ne savez pas, abstenez-vous de répondre . MERCI !

-----  
Par Melville

Vivi : Je veux éviter de me rendre au bureau d'Aide Juridictionnelle c'est pour ça que je passe par un forum sur le net, j'espérais trouver un juriste qui réponde à ma question.

-----  
Par isernon

melville,

les bénévoles qui répondent sur des forums juridiques gratuits ne sont pas obligatoirement des professionnels du droit. si vous voulez trouver un juriste qui réponde à votre question, la meilleure solution c'est de contacter un avocat, par téléphone ou internet, mais ce n'est pas gratuit.

salutations

-----  
Par Melville

C'est ce que je réalise en posant une question sur ce forum mais j'espérais trouver un juriste qui puisse me répondre. Les "bénévoles" qui répondent mais qui n'ont aucune compétence dans ce domaine ne devraient pas intervenir mais malheureusement ce n'est pas la première fois. Je cherche à savoir si mon avocat est dans l'illégalité en me demandant trois dossiers A.J. pour mon affaire, lui qui ne cherche qu'à faire du profit.

-----  
Par yapasdequoi

Un avocat qui "cherche à faire du profit" avec des dossiers AJ ? C'est un drôle d'oiseau rare ...  
Si vous avez des doutes, changez d'avocat épécétou.

Une réponse sur un forum de bénévoles n'est jamais garantie meilleure que celle d'un professionnel que vous payez pour sa prestation. Mais parfois çà fait plaisir que quelqu'un vous donne raison ...

PS : Il y a aussi des consultations d'avocat par téléphone, là vous payez, et vous êtes certain de la réponse.

-----  
Par vivi2501

""

En termes de périodicité, l'aide juridictionnelle est également limitée. Si elle peut être demandée plusieurs fois au cours d'une vie, elle ne peut être sollicitée qu'une seule fois par an....

[url=https://www.challenges.fr/france/peut-on-beneficier-de-l-aide-juridictionnelle-plusieurs-fois\_772290]https://www.challenges.fr/france/peut-on-beneficier-de-l-aide-juridictionnelle-plusieurs-fois\_772290[/url]

""

-----  
Par demelza

Bonsoir

Si 3 assignations, logique qu'il faut 3 demande d'AJ  
l'avocat aura 3 dossiers, il ne peut pas être payé qu'une seule fois par l'AJ et travailler sur 3 dossiers.  
Mais étrange 3 assignations sur une meme affaire !